RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Quillan

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

Nombre de membres :
En exercice : **27**
Qui ont pris part à la délibération : **26**
Dont pouvoirs : **3**
Votes pour : **26**
Votes contre : **0**
Abstentions : **0**
Date de la convocation : **22/09/2026**
Date d'affichage : **02/10/2026**

Certifié exécutoire par réception en Sous-Préfecture de Limoux le:

- 9 OCT. 2026

L'an **deux mil vingt six, le vingt huit septembre**, à **18h30**, le Conseil Municipal de la commune **de QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Stéphane PEILLE, Maire**.

Étaient présents : M. Stéphane PEILLE, M. Jean-Michel FOSSET, Mme Rose-Marie POUS-ODDOS, M. Yves RAYNAUD, Mme Malika GIMENEZ, M. Eric BRETON, Mme Françoise CATHIARD, M. Claude BORDES, Mme Lisette CHAUBET, M. Christophe DUVERGÉ, Mme Muriel SCANDOLERA, M. Sébastien MARRONCLES, Mme Sylviane JARDIN, M. Gérard STOQUERT, M. Benjamin HILLÉ-SCHWAB, Mme Marion DAIGNEAU, M. Derrick CAMPBELL, Mme Carole OLEKHNOVITCH, M. Boris HUG, M. Thierry CAUSSE, M. Marco CABALLERO, Mme Manon LUCASSON, M. Cédric BEAUVAL.

Étaient absents excusés : Mme Laétitia SAPLANA, M. Mohammed EL HABCHI, Mme Claudine KOTTEN, Mme Céline SANCHEZ.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : M. Mohammed EL HABCHI en faveur de M. Stéphane PEILLE, Mme Claudine KOTTEN en faveur de M. Gérard STOQUERT, Mme Céline SANCHEZ en faveur de Mme Muriel SCANDOLERA.

Secrétaire : Mme Manon LUCASSON.

Délibération n° : **MA-DEL-2026-143**

Domaine : 5.6 - Exercice des mandats locaux

OBJET : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;

Vu le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;

Vu le courrier de Mme Marie-Isabelle SALAS en date du 1er septembre 2026 et réceptionné en mairie le 1er septembre 2026 portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

Vu le tableau du conseil municipal ci-annexé ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral, et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le « candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant que Mme Christine RIVIÈRE suivante de la liste « Quillan-Brenac c'est vous » a fait savoir son désistement par courriel du 2 septembre 2026 ;

Considérant que M. Cédric BEAUVAL, suivant de la liste a accepté de devenir conseiller municipal par courriel du 8 septembre 2026 ;

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal :

1. De prendre acte de la démission de Mme Marie-Isabelle SALAS.

2. De prendre acte de l'installation de M. Cédric BEAUVAL en qualité de conseiller du conseil municipal.

3. D'approuver le tableau du conseil municipal modifié ci-annexé.

4. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 26 voix POUR

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La secrétaire,

Mme Manon LUCASSON

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. Stéphane PEILLE.

MAIRIE DE QUILLAN (Aude)

DÉPARTEMENT
AUDE

ARRONDISSEMENT
LIMOUX

EPCI à fiscalité propre :
Communauté des Communes des Pyrénées Audoises

Effectif légal du conseil municipal

27

COMMUNE :

QUILLAN

Toutes les communes

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction[1]	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M	PEILLE Stéphane	02.08.1980	28.03.2026	21	Oui
2	Premier adjoint	M	FOSSET Jean-Michel	08.03.1979	28.03.2026	21	Oui
3	Deuxième adjointe	Mme	POUS-ODDOS Rose-Marie	05.01.1954	28.03.2026	21	Oui
4	Troisième adjoint	M	BORDES Claude	03.08.1958	28.03.2026	21	Oui
5	Quatrième adjointe	Mme	GIMENEZ Malika	05.10.1962	28.03.2026	21	Oui
6	Cinquième adjoint	M	BRETON Eric	05.02.1972	28.03.2026	21	Oui
7	Sixième adjointe	Mme	CATHIARD Françoise	22.06.1956	28.03.2026	21	Oui
8	Maire délégué	M	RAYNAUD Yves	22.11.1956	28.03.2026	21	Oui
9	Conseiller Municipal	M	STOQUERT Gérard	02.01.1957	22.03.2026	842	Non
10	Conseillère Municipale	Mme	JARDIN Sylviane	26.02.1958	22.03.2026	842	Non
11	Conseillère Municipale	Mme	KOTTEN Claudine	23.08.1958	22.03.2026	842	Non
12	Conseiller Municipal	M	EL HABCHI Mohammed	03.11.1958	22.03.2026	842	Non
13	Conseiller Municipal	M	CAMPBELL Derrick	07.11.1968	22.03.2026	842	Non
14	Conseillère Municipale	Mme	SCANDOLERA Muriel	17.03.1970	22.03.2026	842	Non
15	Conseillère Municipale	Mme	SANCHEZ Céline	03.02.1973	22.03.2026	842	Non
16	Conseiller Municipal	M	HILLE-SCHWAB Benjamin	22.04.1973	22.03.2026	842	Non
17	Conseiller Municipal	M	MARRONCLES Sébastien	15.12.1974	22.03.2026	842	Non

18	Conseillère Municipale	Mme	SAPLANA Laetitia	26.05.1978	22.03.2026	842	Non
19	Conseillère Municipale	Mme	CHAUBET Lisette	07.07.1980	22.03.2026	842	Oui
20	Conseillère Municipale	Mme	DAIGNEAU Marion	24.05.1984	22.03.2026	842	Non
21	Conseiller Municipale	M	DUVERGE Christophe	01.10.1986	22.03.2026	842	Non
22	Conseillère Municipale	Mme	OLEKHNOVITCH Carole	24.01.1964	22.03.2026	770	Oui
23	Conseiller Municipal	M	HUG Boris	11.10.1992	22.03.2026	770	Oui
24	Conseillère Municipale	Mme	LUCASSON Manon	17.07.1998		770	Oui
25	Conseiller Municipal	M	CABALLERO Marco	11.10.2000		770	Non
26	Conseiller Municipal	M	CAUSSE Thierry	05.10.1971		770	Non
27	Conseiller Municipal	M	BEAUVAL Cédric	25.10.1974	28.09.2026	770	Non

Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Cachet de la mairie
Certifié par le maire

MAIRIE DE QUILLAN (Aude)

A Quillan, le 28 septembre 2026

2026-143

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-09T10-43-44.00 (MI273019086)

Identifiant unique de l'acte : 011-200059418-20261009-2026-143-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.

Date de décision : Oct 9, 2026 12:00:00 AM

CERTIFIÉ - Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.6. Exercice des mandats locaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : MA-DEL-2026-143.PDF

Préparé	Date **09/10/26** à **10:43**	Par **TRICOIRE Muriel**
Transmis	Date **09/10/26** à **10:43**	Par **TRICOIRE Muriel**
Accusé de réception	Date **09/10/26** à **10:50**	